

<https://stisi-pro.ac-normandie.fr/spip.php?article1196>



**- Décret n° 2021-533 du 30 avril
2021 relatif à la création de
spécialités du diplôme «
Mention complémentaire »
NOUVEAU
délivrées par le ministre de
l'éducation nationale et un ou
plusieurs ministres**

Date de mise en ligne : dimanche 2 mai 2021

- Examens | Concours - Examens - Mention Complémentaire -

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits
réservés

J.O.R.F. N° 0103 du 2 Mai 2021